



Société anonyme au capital de 1.769.689 €
Siège social : AIGREFEUILLE D'AUNIS Zone Industrielle
307 309 898 RCS LA ROCHELLE

-:-:-

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 5 FEVRIER 2010**

-:-:-

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 août 2009 et de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice ainsi que pour soumettre à votre approbation une proposition d'augmentation du capital réservée aux salariés dans les conditions prévues à l'article L 443-5 du code du travail.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des commissaires aux comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Présentation des comptes sociaux

Le chiffre d'affaires réalisé en 2008/2009 s'élève à 33.824.842 € contre 52.544.139 € pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 1.715.171 € contre 5.667.978 € pour l'exercice 2007/2008.

Après déduction du résultat exceptionnel négatif pour 2.147.709 €, de la participation et de l'intéressement des salariés qui s'élève à 544.092 € et prise en compte du remboursement d'une créance de carry back pour 470.025 €, le résultat est négatif pour 506.605 €.

A l'actif du bilan, l'actif immobilisé net est de 14.069.541 €, l'actif circulant net (y compris les charges constatées d'avance et les écarts de conversion actif) de 19.863.136 €.

Au passif, les capitaux propres représentent 16.432.297 €, les provisions pour risque et charges s'élèvent à 1.582.932 € et les dettes à 15.875.841 €.

Une provision pour dépréciation d'un montant de 3.375.661 € a été maintenue sur les titres d'IRIS SA.

De même, le prêt consenti à IRIS ARMEMENT est déprécié à 100 %, soit pour un montant de 889.990 €.

Aucun changement de méthode de comptabilisation n'est intervenu au cours de l'exercice 2008/2009.

Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice écoulé

L'exercice soumis à l'approbation est un exercice de fléchissement de l'activité, notre chiffre d'affaires a enregistré une baisse de - 35,6 % à 33,8 M€, dans un marché mondial de la plaisance qui a lui-même subi une baisse de plus de 50 %.

Commercialement, l'exercice 2008/2009 a vu le lancement trois nouveautés : Dans le segment cœur de gamme, le voilier Lipari 41 et le Trawler Summerland 40, et dans le segment Flagship, le voilier Galathéa 65, nouveau bateau amiral de l'entreprise.

Leur impact sur les comptes de l'entreprise a été peu significatif, puisque ces nouveautés n'ont été lancées qu'à l'été 2009 et présentées au public pour la première fois aux salons de rentrée, début septembre 2009.

L'impact de la crise économique, a été particulièrement marqué sur le segment cœur de gamme qui a fléchi à 19,5 M€ de chiffre d'affaires.

En revanche, le segment Flagship, a résisté avec des ventes en légère croissance pour terminer à 10,4M€.

L'effort d'investissement de l'entreprise s'est poursuivi : Il s'est élevé à 6,2 M€ sur l'exercice 2008/2009 (4,8 M€ au cours de l'exercice 2007/2008). Il a porté en particulier pour 3,8 M€ sur les renouvellements des outillages et leur conception (contre 2,4 M€ en 2007/2008), et pour 2,4 M€ sur l'aménagement, et l'extension des ateliers, dont une partie a été cédée à crédit bailleurs (2,1 M€).

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les perspectives de la société FOUNTAINE PAJOT pour l'exercice 2009/2010 montrent que le point bas a été passé, compte tenu des effets de la crise économique qui a touché très sévèrement le secteur de la plaisance, bien que le secteur du catamaran ait été moins touché que le reste de la profession.

Le carnet de commandes est en phase de renforcement, porté notamment par l'arrivée de nouveaux modèles d'une part, et le développement commercial en direction de nouveaux concessionnaires.

L'effet nouveauté devrait porter les ventes pour l'année qui s'engage : Lipari 41 en Voile et Summerland 40 en Moteur pour le cœur de gamme, Galathéa 65 en Voile et Queensland 55 en Moteur, bateau actuellement en cours de développement pour le printemps, pour le segment Flagship.

En outre, le chantier prépare un nouveau Day Charter, le Taiti 80, dont la première unité a déjà été commandée.

Activité en matière de recherche et de développement

La société FOUNTAINE PAJOT réalise désormais l'ensemble de ses fabrications en technologies « propres » : soit en injection éco, soit en infusion.

L'entreprise consacre les efforts nécessaires à l'optimisation de ces technologies désormais opérationnelles et à la formation de son personnel sur ces technologies.

Situation de l'endettement de la société et moyens de financement de l'activité

La capacité d'autofinancement de l'entreprise ressort positive à 1,8 M€ contre 5,9 M€.

La société présente une dette nette de 7,8 M€ au 31 août 2009, compte tenu de la hausse du besoin en fond de roulement et de l'effort exceptionnel d'investissements réalisé.

La trésorerie courante est composée de découverts bancaires et billets de trésorerie, dans la limite des lignes confirmées par les banques pour 4,8 M€ en partie compensées par de la trésorerie disponible pour 1,8 M€.

Les emprunts et dettes financières à la même date s'élèvent à 4,8 M€. Ils sont constitués pour 85 % par des dettes bancaires et pour 15 % par la participation due aux salariés.

Description des principaux risques auxquels la société est confrontée

~ Risque de taux

Les emprunts de la société sont souscrits soit à taux fixe, soit à taux indexé (Codevi), soit à taux variable. Compte tenu des délais restant à courir sur les remboursements d'une part, de la dégressivité de la part des intérêts dans les mensualités restant à payer d'autre part, et enfin du mix de taux (fixe et variable) dans les emprunts restant à rembourser, la société estime qu'une variation défavorable des taux variables aurait un impact limité sur ses comptes.

~ Risque de change

La société est modérément exposée à la variation du taux de change euro-dollar du fait de ses ventes sur le marché américain. Les ventes en dollars ont ainsi représenté pour l'exercice clos au 31 août 2009 8,7 % des ventes. La stratégie de la société est d'adapter son tarif en dollars le plus fréquemment possible pour suivre l'évolution du taux de change.

Compte tenu de la dégradation constatée du rapport dollar-euro sur les dernières années, il est rappelé que les ventes de grandes unités sur le marché nord américain ne se font plus qu'en euro.

Enfin la société met en place des couvertures à terme ou à option, afin de couvrir ses ventes, et se prémunir des évolutions défavorables du change.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important susceptible de modifier profondément les comptes sociaux ou les termes du présent rapport n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

Répartition et évolution du capital

Nous vous indiquons ci-après, conformément à l'article L 233-13 du code de commerce, l'identité des actionnaires détenant au 31 août 2009 directement ou indirectement plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3, 50%, 2/3, 90 % ou 95% du capital social ou des droits de vote de la société.

Aucun franchissement de l'un de ces seuils n'a été porté à notre connaissance au cours de l'exercice.

Au 31 août 2009, le capital social est réparti de la façon suivante :

Identité des actionnaires	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
ACTIONS AU NOMINATIF				
Actionnaire détenant plus de 50 % du capital et des droits de vote COMPAGNIE DU CATAMARAN	802.198	52,13	1.598.467	60,95
Actionnaire détenant plus de 15 % du capital et plus de 20 % des droits de vote FCPR 21 DEVELOPPEMENT	286.930	18,65	573.860	21,88
Actionnaires détenant moins de 5 % du capital et des droits de vote	19.351	1,26	19.762	0,75
Total au nominatif	1.108.479	72,03	2.192.089	83,59
PUBLIC				
Total public	430.381	27,97	430.381	16,41
TOTAL	1.538.860	100	2.622.470	100

Le capital social reste fixé à 1.769.689 € divisé en 1.538.860 actions de 1,15 € de nominal.

Droit de vote double

Nous vous rappelons que l'assemblée générale du 11 mai 2007 a mis en place un droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Les actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double sont visées ci-dessus.

Actionnariat salarié

~ Aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions n'a été consentie aux salariés. En conséquence, nous n'avons pas établi le rapport prévu à l'article L 225-184 du code de commerce.

Nous vous renvoyons cependant au paragraphe suivant relatif aux autorisations consenties à cet effet au conseil d'administration par l'assemblée générale du 11 mai 2007.

~ En application des règles de l'article L 225-102 alinéa 1^{er} du code de commerce, il est précisé que les salariés de la société et du groupe ne détiennent aucune action de la société au titre des articles L443-1 et s. et L 442-7 du code du travail, et L 214-39 et L 214-40 du code monétaire et financier.

Ainsi, aucune action de capital n'est détenue collectivement par des salariés du groupe, ni n'est frappée d'incessibilité en application des articles susmentionnés.

~ Il est précisé qu'il a été attribué aux salariés de la société 18.840 actions, représentant 1,22 % du capital social, dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions décidée par le conseil d'administration du 28 mars 2007. Ces actions resteront indisponibles jusqu'au 31 mars 2011.

Attribution gratuite d'actions

Un rapport spécial sur les opérations d'attribution réalisées en vertu des articles L 225-197-1 à L 225-197-3 du code de commerce vous sera présenté conformément aux dispositions de l'article L225-197-4 alinéa 1 du code de commerce.

Rachat par la société de ses propres actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du code de commerce, nous vous informons ci-après des opérations réalisées en vertu de l'autorisation de rachats d'actions consentie par l'assemblée générale ordinaire du 19 février 2009 :

Le nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidité a été le suivant : 2.734 actions achetées au cours moyen de 8,92 € et 1.965 actions vendues au cours moyen de 9,44 €. Il n'y a pas eu de frais de négociations dans le cadre du contrat de liquidité.

Il est en outre précisé que dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions, 18.840 titres détenus par la société en vue de leur attribution, ont été transférés au nominatif, le 20 avril 2009 chez un intermédiaire bancaire au nom des 286 salariés bénéficiaires du plan. Le surplus des titres détenus par la société acquis antérieurement en vue de leur attribution, et non attribués à cette date a été apporté au contrat de liquidité, soit 1.320 titres.

Au 31 août 2009, le nombre des actions inscrites au porteur, dans le cadre du contrat de liquidité était de 2.089.

L'autorisation consentie au conseil pour procéder à ces rachats d'actions, arrivant à expiration le 18 août 2010, il vous est proposé de la reconduire, afin de favoriser la liquidité des titres de la société et d'assurer l'animation du marché, pour une nouvelle durée de dix-huit mois dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital de la société, soit 153.886 actions.

Autorisations d'émission données au conseil d'administration

En application de l'article L 225-100 du code de commerce, nous vous précisons que les délégations accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentations de capital se présentent ainsi :

Type d'autorisations	AGE	Durée	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisé	Augmentations réalisées au cours de l'exercice dans le cadre de cette autorisation
Attribution gratuite d'actions	02.02.2007	38 mois	1,5 % du capital social	Néant
Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription	11.05.2007	26 mois	287.500 € (utilisé à hauteur de 164.824 € aux termes d'une AGE 8 juin 2007)	Néant

Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents d'un PEE	11.05.2007	26 mois	0,5 % du capital social	Néant
Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription*	11.05.2007	26 mois	575.000 € ***	Néant
Augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, ou bénéfices **	11.05.2007	26 mois	575.000 € ***	Néant
Attribution gratuite d'actions	11.05.2007	38 mois	1,5 % du capital social ****	Néant
Options de souscriptions ou d'achat d'actions	11.05.2007	38 mois	1,5 % du capital social ****	Néant

* délégation privant d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée par le conseil d'administration, toute délégation de compétence antérieure relative à l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

** délégation privant d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée par le conseil d'administration, toute délégation de compétence antérieure relative à l'émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription.

*** plafond global aux deux autorisations.

**** plafond global aux deux autorisations.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La participation que nous détenions dans le capital social d'IRIS est restée inchangée.

La société IRIS et sa filiale, la société IRIS ARMEMENT ont été déclarées en cessation des paiements en début d'exercice, ce qui a conduit le Tribunal de Commerce à prononcer le 30 septembre 2008 la liquidation judiciaire d'IRIS SA, et la liquidation judiciaire d'IRIS ARMEMENT avec poursuite d'activité d'un mois pour lui permettre de finaliser la livraison d'un bateau IRIS 6.2.03, réalisée en sous-traitance par la société FOUNTAINE PAJOT.

L'ensemble des créances ou titres détenus sur l'une et l'autre des ces sociétés est provisionné à 100%, à l'exception d'une créance portant sur la réalisation de travaux sur l'IRIS 6.2 03, réalisés par la société FOUTAINE PAJOT.

La participation que nous détenons dans le capital social de la société MAINTENANCE COMPOSITE CATAMARANS, est également restée inchangée.

L'exercice 2008/2009 est le premier exercice plein de 12 mois de la société. Il se clôture par un chiffre d'affaires de 554.305 € et par un bénéfice de 30.122 €. Le montant des capitaux propres est positif et s'élève à 5.735 €.

Nous vous informons que la société n'a pris au cours de l'exercice, aucune participation significative supérieure à l'un des seuils fixés par l'article L 233-6 du code de commerce dans des sociétés ayant leur siège en France, ni le contrôle de telles sociétés.

INFORMATIONS PARTICULIERES

En matière fiscale

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous demandons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du même code (frais généraux non déductibles des bénéfices) et qui se sont élevés globalement à 2.649 € pour l'exercice écoulé, étant précisé qu'il n'en est résulté aucun impôt supplémentaire, compte tenu de l'existence de déficits reportables fiscalement.

Nous vous informons en outre que la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices clos au 31 août 2006, 31 août 2007 et 31 août 2008, qui a conduit à une proposition de rectification, et au paiement d'un supplément d'impôts de 28.993 €.

En matière sociale

L'intéressement mis en place permet de servir cette année une prime globale de 544.092 € au personnel.

RESULTAT ET AFFECTATION DES RESULTATS

Le résultat net de l'exercice se traduit par une perte de 506 605 €.

Dès que votre assemblée générale aura approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 août 2009 figurant aux documents de synthèse et pris connaissance de l'annexe, il vous appartiendra de statuer sur l'affectation des résultats.

Nous vous proposons d'affecter ce déficit au compte report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes mis en distribution par notre société au titre des trois exercices précédents se sont établis globalement à :

Exercices	Dividende global	Abattement de 40 %
2005/2006	390.796,00 €	Eligible
2006/2007	415.492,20 €	Eligible
2007/2008	215.440,40 €	Eligible

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce. Votre commissaire aux comptes a été informé de ces conventions. Il vous les présente et vous donne à leur sujet toutes les informations requises dans le rapport spécial qui sera lu dans quelques instants.

Nous vous précisons que votre commissaire aux comptes a en outre établi un rapport particulier sur des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce, non approuvées préalablement par le conseil et qui doivent faire l'objet de la procédure spéciale prévue à l'article L 225-42 du Code de commerce.

Nous vous demandons d'approuver ces conventions.

Nous vous précisons que la liste des conventions significatives visées à l'article L225-39 du Code de Commerce a été communiquée par le président aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.

MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008/2009 :

Prénom, nom, ou dénomination sociale et adresse	Mandat ou fonction exercé dans d'autres sociétés
Jean-François FOUNTAINE Rue de l'Eglise MORTAGNE 17290 THAIRE D'AUNIS	- Président directeur général de la société IRIS SA - Président des sociétés : . LA COMPAGNIE DU CATAMARAN SAS . IRIS ARMEMENT SAS - Administrateur de la société EXPANSO SUD OUEST - Gérant : . Maintenance composite catamaran SARL (Société de droit Tunisien)
Eric BRUNEEL 26 rue de la République 17138 SAINT-XANDRE	- Administrateur de la société IRIS SA - Président de la société LOGIC SAS - Gérant de la société TRILOGIC SARL
Société 21 CENTRALE PARTNERS 9 avenue Hoche 75009 PARIS	- Administrateur des sociétés : . SWORD GROUP SA . EGIDE SA . MECCANO SA . GROUPE ELECTROPOLI SA . SFTF INTERFLORA SA . CLUB MED GYM SA - Membre du Conseil de Surveillance des sociétés : . VULCANIC HOLDING SAS . LE PUBLIC SYSTEM SA . FINANCIERE STRORAGE SAS . DRIVE PLANET SAS . FINANCIERE CMG SAS . GLOBAL FINANCIAL SERVICES SA - Membre du Comité de Surveillance des sociétés : . FINANCIERE ARAMIS SAS

	. ALLVALV SAS . FINANCIERE VERLYS SAS . FINANCIERE ITALYC SAS . ALMAVIRA SANTE SAS . JET MULTIMEDIA GROUP SAS . FINANCIERE VIVALDI SAS . FINANCIERE LOUIS SAS
Henry HUYGHUES DESPOINTES Représentant permanent de la société 21 CENTRALE PARTNERS	- Membre du directoire de la société : . 21 CENTRALE PARTNERS SA - Président du comité de surveillance des sociétés : . FINANCIERE ARAMIS (Atos) SAS . ALMAVIVA Santé SAS . FINANCIERE ITALYC SAS - Membre du comité de surveillance . FINANCIERE VIVALDI SAS . JET MULTIMEDIA GROUP SAS - Représentant permanent de 21 CENTRALE PARTNERS au conseil d'administration de la société GROUPE ELECTROPOLI SA
Claire FOUNTAINE Rue de l'église MORTAGNE 17290 THAIRE D'AUNIS	Néant
Nicolas GARDIES 15 rue de la Descendrie 17000 LA ROCHELLE	Néant
Véronica PRAT VAN THIEL 14 rue Louise Michel 92300 LEVALLOIS PERRET	Néant

Opérations sur titres réalisées par les dirigeants

Aucune opération sur titres excédent le plafond de 5.000 euros sur l'année civile n'a été portée à notre connaissance.

Jetons de présence

Il vous est demandé de statuer sur la mise en distribution, au bénéfice des membres du conseil d'administration, de jetons de présence dont il vous appartiendra de fixer le montant.

PROJET DE RESOLUTION TENDANT A REALISER UNE AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

La loi du 19 février 2001 sur l'épargne salariale a inséré au sein de l'article L 225-129 du code de commerce un paragraphe 6 ainsi rédigé :

« 6 – Lors de toute décision d'augmentation du capital, l'assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues à l'article L 443-5 du code du travail.

Tous les trois ans, une assemblée générale extraordinaire est convoquée pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues à l'article L 443-5 du code du travail si, au vu du rapport présenté à l'assemblée générale par

le conseil d'administration ou le directoire en application de l'article L 225-102, les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 représentent moins de 3 % du capital ».

La dernière augmentation de capital ouverte aux salariés a été proposée par l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2007.

Les actions détenues par le personnel de la société et les sociétés qui lui sont liées représentant moins de 3 % du capital, nous devons soumettre à l'assemblée générale extraordinaire un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital ouverte aux salariés.

Nous avons disposé dans la résolution un montant d'augmentation du capital social de 176.968,90 € correspondant à environ 10 % du capital social à souscrire dans un délai de 18 mois au moyen de la souscription de 153.886 actions émises à la valeur nominale de 1,15 € par action assortie d'une prime d'émission qui pourrait être déterminée par référence aux dispositions de l'article L 443-5 du code du travail.

Nous vous proposons de déléguer à votre conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de :

- procéder à une augmentation du capital social réservée aux salariés aux conditions prévues par l'article L 443-5 du code du travail,
- créer un plan d'épargne entreprise ou un plan partenarial d'épargne salariale volontaire,
- fixer le délai de libération des actions et les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions,
- fixer définitivement le prix de la prime d'émission par référence aux dispositions énoncées à l'article 443-5 alinéa 3 du code du travail,
- arrêter les autres modalités de l'opération,
- constater la réalisation définitive de la constitution du plan d'épargne ou du plan partenarial et de l'augmentation du capital social.

Nous vous rappelons toutefois que l'assemblée générale extraordinaire reste totalement souveraine et qu'elle demeure donc libre d'adopter ou non la résolution qui lui est proposée pour satisfaire à l'obligation qui résulte des textes.

QUITUS

Vous voudrez bien nous consentir quitus de notre gestion pour l'exécution de nos mandats respectifs au cours de l'exercice soumis à votre approbation.

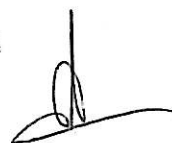
Nous pensons vous avoir donné toutes les informations et explications nécessaires. Nous sommes d'ailleurs à votre disposition pour les compléter par toutes les précisions qu'il vous conviendra de nous demander.

C'est pourquoi nous vous prions de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont proposées.

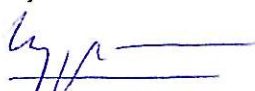
Le conseil d'administration



Jean-François FOUNTAINE



Nicolas GARDIES



**Pour 21 Centrale Partners
Henry HUYGHUES DESPOINTES**

Claire FOUNTAINE




Veronica PRAT VAN THIEL

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Euros

(Code de commerce - Article R225-102)

	31/08/2005	31/08/2006	31/08/2007	31/08/2008	31/08/2009
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 605 055	1 605 055	1 769 689	1 769 689	1 769 689
Nombre d'actions ordinaires	13 957	13 957	1 538 860	1 538 860	1 538 860
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nbre maximum d'actions à créer : - par conversion d'obligations - par droit de souscription					
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)	36 665 357	35 969 698	42 355 986	52 544 139	33 824 842
Résultat av. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions	5 167 134	3 349 610	5 768 106	8 364 794	1 935 996
Impôts sur les bénéfices	739 229	410 093	729 349	1 163 986	- 470 025
Participation des salariés	826 406	707 078	766 475	1 265 014	544 092
Résultat ap. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions	1 122 926	704 215	1 518 825	1 876 967	- 506 605
Résultat distribué	404 753	390 796	415 492	215 440	
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dot. aux amort, dépréciations et provisions	258	160	3	4	1
Résultat après impôts, participation, dot. aux amort, dépréciations et provisions	80	50	1	1	- 0
Dividende attribué	29	28	0	0	
Personnel					
Effectif moyen des salariés	324	323	321	354	368
Montant de la masse salariale	6 446 048	6 837 101	7 109 179	8 024 289	8 065 325
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. oeuvres	2 550 366	2 753 482	2 931 629	3 117 412	3 005 934